FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

DEMANDE DE LICENCE CADRE TECHNIQUE

FORMULAIRE DISPONIBLE EN LIGNE VIA LA PLATEFORME HELLOASSO DE VOTRE CLUB !

2024/25

Association ou Structure : .....
N° affiliation : .....
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) : .....

☐ Mme ☐ M. Nom : .....
Nom de naissance : ..... Prénom : .....
Né(e) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Nationalité : .....
Pays de naissance : ..... Code Postal de naissance ☐☐☐☐☐ Ville de naissance : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal ☐☐☐☐☐ Ville : ..... Pays : .....

Courriel : ..... @ .....

RAPPEL Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique !
Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.

Tél. 1 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Tél. 2 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

- **Je souhaite recevoir la newsletter fédérale :** ☐
- **J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération :** ☐

Activité(s) enseignée(s) et/ou pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ☐ Arts Énergétiques
☐ Jeux d'Opposition ☐ Jeux Sportifs
☐ Activités de Pleine Nature ☐ Activités Aquatiques
Activité(s) précise(s) : .....

Responsabilité(s)

☐ Président ☐ Trésorier ☐ Secrétaire
☐ Vice-Président ☐ Trésorier Adjoint ☐ Secrétaire Adjoint
☐ Animateur Autre : .....

Diplôme(s)

CQP ALS option : ☐ BPJEPS APT
☐ AGEE ☐ BPJEPS AF
☐ JSJO
☐ ARPO
☐ APSPM
Autre diplôme : .....
☐ En cours de formation et titulaire d'un livret de formation

Titulaire d'une carte professionnelle :
☐ Oui ☐ Non
Date de fin de validité : .....

Activité :
☐ Bénévole ☐ Rémunérée

DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

La licence « Dirigeant » ou « Cadre Technique » que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L212-1 et L322-1 du Code du Sport.

À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération Française Sports pour Tous aux services de l'État afin de leur permettre de contrôler l'obligation de mon honorabilité au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.

Mes nom, date et lieu de naissance sont des données indispensables pour la vérification d'honorabilité, je vérifie leur exactitude.

☐ **J'ai compris l'objet de ce contrôle.**

aiac COURTAGE

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2024/2025

MAIF

(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R – document non contractuel)

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :
1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Cadre Technique (comprise dans la licence)	GARANTIE COMPLÉMENTAIRE : OPTION 2 (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances » ou en cliquant ici)
Décès	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier	
Soins dentaires et prothèses	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	
Optique	300 €	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) **Frais de remise à niveau scolaire**	30€	45 €
	Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 80 000 € **Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable**	

⚠ Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances ».

La souscription de l'option complémentaire 2 à 35 € se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances » ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

☐ **J'ai pris note de la possibilité de souscrire une garantie d'assurance Accident Corporel facultative proposée avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le formulaire de refus des garanties d'assurances prévu à cet effet.**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ **En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande de licence auprès de la Fédération Française Sports pour Tous.**

LICENCIÉ

☐ **En cochant cette case, je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à en respecter les statuts et règlements.**

DLCT 24-25